

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 9 février 2012

Monsieur le Maire fait remarquer que le pouvoir de Monsieur RIBAUT daté du 9 février 2012 est incomplet, il manque la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" précédant la signature.

1) Vote des subventions aux associations pour 2012

Madame Marie-Noëlle VANSTEENE demande la possibilité de séparer au moment des votes, les subventions importantes qui feront l'objet de convention et quitte la salle étant concernée par cette question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté une augmentation des subventions aux associations. Les subventions se résument comme suit :

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>Montants alloués</i>
J.A. Bréal Foot	3 353.85 €
J.A. Basket Bréal	4 263.34 €
Arts Martiaux Bréalais	2 012.40 €
"Black-Panthers" baseball	1 216.86 €
A.C.L. Trial Moto	4 919.00 €
Bréal Gym	2 037.00 €
Bréal-St-Thurial Hand-ball	903.68 €
Le Palets Bréalais	172.41 €
Bréal Badminton	104.03 €
Tennis de table	358.46 €
Tennis Club Brocéliande	500.00 €
Bréal Yoga	525.00 €
Les Amis de la Bibliothèque	875.00 €
Association Loisirs et Culture - Centre "Les Bruyères" (réserve)	3 500.00 €
Danse Attitude	2 699.52 €
Ecole de Cirque "Happy'Circus"	1 036.02 €
Ombres et lumière	255.00 €
La Parebatte	1 006.60 €
A.P.I.N.C.E.	350.00 €
ABERS	612.06 €
Bréal On Bouge (BOB)	530.45 €
Amicale du Personnel Communal	172.88 €
Festival du Roi Arthur	5 000.00 €
Les Ailes Bréalaises et Environs	334.48 €

La Gaule Bréalaïse	655.32 €
Chantier International "Concordia"	3 500.00 €
Bréal Solidarité	1 008.24 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de GUICHEN et environs	112.49 €
La Croix d'Or d'Ille-et-Vilaine	318.39 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	22.24 €
S.O.S. Amitié Région de Rennes	102.01 €
A.P.E. Ecoles Publiques (dont 379.10 € pour Arbre de Noël)	4 729.20 €
A.P.E.L. Ecole Privée (dont 229.69 € pour Arbre de Noël)	2 903.41 €
Lycée Technologique Privé "La Providence" de Montauban	44.48 €
Les Ajoncs d'Or de Montfort (Institut Médico Educatif)	44.48 €
A.D.A.P.E.I. Section Rennaise des Papillons Blancs	177.92 €
Chambre de Métiers d'Ille-et-Vilaine	244.64 €
Chambre de Métiers des Côtes d'Armor	22.24 €
CFA BTP 35 de Saint-Grégoire	88.96 €
Maison Familiale Rurale de Goven	111.20 €
Maison Familiale Horticole de Saint-Grégoire	22.24 €
Maison Familiale Rurale de Montauban	111.20 €
Maison Familiale Rurale de Loudéac	22.24 €
Maison Familiale Rurale de Saint-Méen-le-Grand	22.24 €
Maison Familiale Rurale de Saint-Aubin d'Aubigné	22.24 €
Diwan Bro Roazhon	44.48 €
Prévention Routière	129.22 €
A.D.M.R. (Ass. d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Plélan-le-Grand)	653.46 €
Syndicat Agricole (dont 1 089.57 € : indemnité piégurs)	1 144.75 €
Croquant'Bouille	339.36 €
Association pour la Promotion des Handicapés (Animation Jardins de Brocéliande)	2 000.00 €
Nos Chérubins de Mordelles	6 692.50 €
L'Etape de Mordelles	1 337.71 €
Association PART'AGES de Mordelles	457.00 €
Divers	3 500.00 €

Certaines de ces subventions font l'objet d'une délibération distincte afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la reconduction du partenariat avec les Jardins de Brocéliande et les conditions d'accès aux Jardins pour les Bréalaïsiens. La participation financière de la Commune pour 2012 sera de 15 607 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M^{me} VANSTEENE, M. DUFRAIGNE et le pouvoir de M^{me} LORY-BERCHOT), a voté la reconduction de la convention de partenariat avec l'Association Loisirs et Culture Centre Les Bruyères pour un montant de 46 849 € en 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la reconduction de la convention de partenariat avec l'Association l'Etape pour une intervention du chantier d'insertion et de développement local pour 600 heures à raison de 10.75 € par heure et par personne.

2) **Débat d'Orientation Budgétaire 2012**

Madame Audrey GRUEL est présente.

Monsieur Bernard ETHORE présente le contexte économique national et communautaire.

En 2012, moins impactées par la réforme fiscale que les autres collectivités, les communes sont tout autant contraintes de faire plus avec moins de ressources. Leurs budgets seront marqués par la rigueur, les économies et la prudence afin de maintenir l'investissement.

La récession économique réduit les recettes fiscales, tandis que la crise financière limite le recours à l'emprunt et fait s'envoler les taux.

Dans ce contexte, la marge de manœuvre des communes pour élaborer leur budget est très limitée.

Fondée sur une hypothèse de croissance désormais révisée à 0.5 % en 2012 (contre un peu plus de 1.5 % en 2011) et une inflation à 1.7 % (2.5 % en 2011) d'autant que les dotations de l'Etat sont gelées et les subventions des partenaires sont revues à la baisse.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) n'augmentera que sur la part des habitants.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) se voit également dotée d'un mécanisme de garantie.

La loi de finances 2012 revalorise de 1.8 % les valeurs locatives cadastrales.

Les reversements de la Communauté de Communes de Brocéliande vers la Commune seront identiques à l'année passée. L'orientation des communautés est d'étoffer les compétences plutôt que de reverser aux communes des participations par exemple sous forme de fond de concours.

Le principal investissement communautaire à Bréal sera la construction du complexe cinématographique dont l'exploitation sera confiée à l'Association "Cinéma La Bobine". La Commune conservera à sa charge, une participation de 10 % sur l'investissement afin d'être à égalité de traitement avec la Commune de Plélan-le-Grand. Cette participation non définie à ce jour se situera à hauteur de 126 400 € environ et devra être inscrite au Budget primitif 2012.

Par ailleurs, à partir de 2012, un nouveau fond le F.P.I.C. (Fond de Péréquation Intercommunale) prévu par la loi récemment pourra abonder les recettes des communautés de communes et communes. A ce jour, nos informations sont réduites car les services fiscaux définiront les montants attribués en fonction des critères suivants :

- péréquation de l'intercommunalité,
- potentiel financier intercommunal,
- prise en compte de la population.

Ce nouveau fond a pour objectif d'établir une équité entre les territoires aisés et moins aisés.

→ **Le Contrat de Pays**

Le Pays de Brocéliande a signé un contrat de Pays 2006-2012 avec le Conseil Régional le 09/11/2006.

Il s'oriente autour de quatre axes :

- Identité "Brocéliande",
- Développement Durable,
- Nouveaux besoins locaux,
- Supra communautaire (équipement à usage des quatre communautés de communes du Pays de Brocéliande, ex stade d'athlétisme).

Pour 2012, deux dossiers restent à déposer :

- la construction d'un équipement cinématographique à Bréal-sous-Montfort (160 K€),
- la modernisation de l'aire de repos Paimpont-Brocéliande (32 K€).

La négociation des prochains contrats de Pays 2013-2018 devrait être lancée dès cette année.

→ **Le Contrat Départemental de Territoire**

Le Contrat Départemental de Territoire de 2^{ème} génération trouve son application pour la période 2011-2015.

En 2011, le territoire a uniquement bénéficié d'une dotation au titre du volet III (fonctionnement) de 68 183 €.

Le 1^{er} semestre 2012 verra certainement la signature officielle du contrat entre les deux collectivités.

Pour le Volet II (investissement), l'enveloppe globale est fixée à 929 953 € pour la totalité de la période d'application du contrat. Concernant le Volet III, le Conseil Général s'oriente vers une enveloppe annuelle identique de 68 183 € soit 340 915 € pour la période d'application du contrat 2011-2015.

Après un travail de diagnostic prospectifs et d'esquisse de portrait du territoire communautaire élaborés conjointement, les deux collectivités (Conseil Général et Communauté de Communes de Brocéliande) doivent déterminer ensemble les objectifs communs qui guideront les projets à inscrire au prochain contrat. Ces objectifs feront l'objet d'une présentation publique prévue le 6 mars prochain à 20 h à la salle polyvalente de Treffendel.

Monsieur Bernard ETHORE souligne la grande difficulté d'obtenir des prêts auprès des organismes bancaires. Cette situation n'est pas propre à Bréal surtout que la situation financière est satisfaisante par rapport à la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants.

Monsieur GEFROY précise que, la situation financière bien qu'élogieuse pour Bréal, sera à comparer l'an prochain lorsque Bréal sera classée dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Monsieur Bernard ETHORE assure que sur les informations connues à ce jour, la situation restera au moins au même niveau. Il dresse le bilan de la dette communale, un recours à l'emprunt régulier a permis d'avoir une courbe stable sur du moyen terme pour le paiement des annuités. Les économistes depuis des années affirment que les collectivités sont trop endettées, il faudra bien inverser la tendance, le moment est peut-être venu. La majorité des emprunts est à taux fixe, mais si on ne peut pas débloquer de prêts, on sera contraint de limiter les investissements. Dans cette optique, il est à l'étude de réaliser un audit des bâtiments en matière d'économie d'énergie. Il faut aussi préconiser la mutualisation des équipements, Monsieur le Maire précise que la meilleure économie est la dépense que l'on ne fait pas. En moyenne sur les années 2008-2010, le montant des investissements par habitant est supérieur de 200 € par rapport aux communes de la strate.

Monsieur GEFROY prend la parole et souligne trois points :

- nous constatons une augmentation du personnel dans les EPCI sans diminution du personnel dans les communes, ce n'est pas simple à organiser ni pour les élus, ni pour le personnel en place.
- je suis agréablement surpris des mesures prises pour les économies d'énergie. Je préconise l'utilisation des technologies innovantes.
- je constate que l'accroissement démographique de la Commune amène des exigences de service à la population ainsi qu'une augmentation des bases d'imposition (recettes), je souhaiterais l'acquisition de terrains et la création d'équipements en centre bourg, qu'une réserve foncière soit créée dans le centre historique du bourg de Bréal avec l'aide du droit de préemption urbain et que les décisions d'intention d'aliéner soient examinées en Commission "Urbanisme". Il existe des outils pour la maîtrise du foncier, et la procédure d'expropriation permet d'accélérer la démarche.

Monsieur Roland HERCOUET rappelle que la liaison entre le Centre Culturel et la Place Saint-Malo est un exemple des bonnes pratiques d'aménagement urbain à l'instar des actions menées depuis des années.

Monsieur le Maire précise que pour acheter des terrains dans le bourg, il faut payer le bon prix, tenir compte de l'avis des Bâtiments de France et connaître son utilisation future. En tant qu'élus avon-nous le droit de mobiliser des sommes sans anticiper le devenir. Le document primordial reste le Plan Local Urbain, il faut s'y référer.

Contexte économique communal

Budget Principal

<u>Analyse financière générale</u>

1 – Produit des trois taxes (taxe d'habitation et les taxes foncières)

En 2010, le produit des trois taxes s'élevait à 272 €/habitant pour 352 €/habitant au niveau de la strate.

2 – Equipement

En 2010, le montant des investissements s'élevait à 483 €/habitant pour 305 €/habitant au niveau de la strate.

3 – Encours de la dette

En 2010, le montant de la dette s'élevait à 403€/habitant pour 774 €/habitant au niveau de la strate.

La commune a pu réaliser un taux d'équipement important tout en gardant une marge de manœuvre soit par la fiscalité, soit par le recours à l'emprunt. La difficulté de réaliser des lotissements communaux et le contexte économique national nous oblige à être très vigilants sur les engagements d'investissement.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées même si certaines deviennent incontournables.

- 1 - les subventions aux associations proposées au Conseil Municipal se montent à 129 778.45 € (- 9,13 %) en l'absence de manifestations majeures (Triathlon, festival) et en supprimant les subventions aux collèges de Mordelles (absence de demandes et justificatifs), Bréal étant la seule commune à les verser. M. GEFFROY acquiesce la suppression de ces subventions.
- 2 - les différentes participations aux syndicats intercommunaux (CIAS, Gendarmerie, Eau de Lillion...). La participation au SDIS sera de 67 539.79 € soit une augmentation de 14.69 % par rapport à 2011, les autres seront fonction de l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune.
- 3 - les charges d'énergie (eau, électricité, gaz ...)
 - Eau : la rénovation des sanitaires des écoles et restaurant scolaire ont permis une baisse de la consommation annuelle de 200 m³. Une réflexion à travers un audit global est à l'étude.
 - Electricité : poursuite du plan de modernisation du réseau d'éclairage public.
 - Gaz (chauffage) : mise en double vitrage progressive des bâtiments non pourvus.
- 4 - les charges de personnel en légère augmentation :
 - L'effectif global du personnel en 2012 est de 42 emplois correspondant à 36 Equivalent Temps Plein. Les communes conservent pour cette année, les mêmes recettes fiscales que par le passé : part communale de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti. Elles ont aussi la liberté de modifier les taux, sachant que les bases sont revalorisées de 1.8 % dans le cadre de la loi de finances 2012. Le rappel des taux est le suivant :
 - taxe d'habitation : 15.38 %,
 - foncier bâti : 13.94 %,
 - foncier non bâti : 41.06 %.Il appartiendra au Conseil Municipal lors du vote du budget de maintenir ces mêmes taux ou de les faire évoluer.

Emprunt

Dans le contexte actuel de la crise financière, il est très difficile aujourd'hui d'obtenir des offres de prêt.

En 2012, la charge de la dette sera de :

- remboursement de capital : 214 335,15 €,
 - remboursement des intérêts : 93 880,09 €,
- soit une annuité de 308 215,24 correspondant à 61,12 € par habitant.
Pour mémoire, en 2011 l'annuité était de 310 806,57 €.

Section d'investissement

Bilan des opérations en 2011

Nous constatons que sur les 92 opérations inscrites, 77 sont totalement réalisées et 11 en cours (95 % des opérations d'investissements inscrites dont 64 soldées budgétairement).

11 opérations sont en cours de finition :

- la maison des associations,
- les retables de l'église,
- la liaison Centre Culturel – Place Saint-Malo,
- l'aménagement du Pavail,
- les Chemins de randonnée,
- la viabilisation du cinéma,
- l'effacement de réseau au Chatelet,
- l'éclairage public rue de Montfort et aux Quatre Routes,
- les rangements pour le tennis,
- les rangements des verres au Centre Culturel,
- les panneaux d'entrée du Pavail.

4 opérations n'ont pas débuté en 2011.

- la rue de St Thurial : les difficultés pour solder le dossier technique du rond-point au niveau de la rue du Huchet ont engendré un report des travaux. Les appels d'offres sont en cours et les travaux pourront démarrer au cours du 2^{ème} trimestre,
- le remplacement du serveur de la mairie : la proposition de SOMAINTEL est difficile à évaluer faute de comparaisons techniques et financières. Un cahier des charges plus complet a été élaboré en fin d'année et 7 entreprises ont été consultées. Nous attendons les retours,
- les panneaux de signalisation en entrée d'agglomération, étude en cours sur les protections à mettre en place,
- l'extension des écoles, ligne budgétaire créée pour démarrer l'instruction.

En projet pour 2012

Compte-tenu des éléments précités, il paraît indispensable de définir les priorités d'investissement en optimisant l'utilisation des équipements existants :

- 1 – Ecoles : agrandissement du Groupe Scolaire Pierre Leroux (3 classes),
- 2 – Aménagement de la rue de St-Thurial,
- 3 – Aménagement du bourg 1^{ère} tranche :
 - * Carrefour de la Mairie
 - * Carrefour du Cimetière
- 4 – Sanitaires Place St-Malo,
- 5 – Poursuite du plan d'économies d'énergie.

Budget Assainissement

*** Extension de la Station d'Épuration**

Les travaux se déroulent conformément au calendrier et seront terminés avant la fin du 1^{er} semestre.

*** Extension du réseau Route de Montfort** (Quatre Routes)

Les 200 000 € de travaux seront financés par emprunt diminués des participations volontaires des propriétaires raccordables.

3) Acquisition d'un minibus - participation

L'acquisition du minibus avec la Société VISIOCOM est dans sa phase terminale. La Commune propose de prendre un emplacement publicitaire pour finaliser son financement. Le montant de la participation est 1 290 € HT soit 1 542,84 € TTC pa an et ce pendant trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat avec la Société VISIOCOM.

4) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR)

Suite à la visite des équipements par la Commission "Bâtiments Communaux" le samedi 4 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une nouvelle tranche de remplacement des fenêtres à l'École Maternelle Publique.

Cette opération peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention DETR. Montant prévisionnel des travaux 50 000 €.

5) Aménagement du centre bourg – avenant de maîtrise d'oeuvre

Lors de la réunion du 8 décembre 2011, le Conseil Municipal a validé l'estimation prévisionnelle des travaux à 2 486 553 € H.T. au lieu de 1 850 000 € H.T. du fait de la réfection nécessaire des réseaux eaux pluviales et des mauvais résultats de l'étude géotechnique.

Considérant que les travaux supplémentaires génèrent des journées d'études et de suivi de travaux (environ 40 jours) répartis par 11 jours pour SITADIN, 5.5 jours pour UNIVERS et 23.5 pour le Cabinet BOURGOIS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 40 109 € et modifie l'estimation prévisionnelle des honoraires à la somme de 156 659 €.

6) Lotissement "Les Frêches II" - marché LAMY FRERES – avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant pour régulariser le mois de référence utilisé pour l'actualisation des prix avec l'entreprise LAMY FRERES titulaire du lot n° 4 "Espaces verts" pour l'aménagement du lotissement "Les Frêches II".

7) Acquisition de terrain - secteur "La Janaie"

Le 15 janvier 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la parcelle section AI n° 16 d'une superficie de 5 927 m² au prix de 0.50 € le m². Parcelle située à proximité de "Bréal Automobiles" au lieu-dit "La Janaie", terrain classé NPI au P.L.U.

Cette acquisition avait pour but :

- de réaliser une voie parallèle à la RN 24,
- de constituer une réserve foncière.

Or, la propriétaire, M^{me} Nicole DU BOBERIL et sa famille, n'ont pas signé l'acte authentique à ce jour.

Après négociation, la dite propriétaire accepte de vendre à la Commune une largeur de 12 m le long de la voie express. Cette largeur correspond à la largeur des emprises foncières communales suffisantes pour établir une liaison complète.

Le prix d'acquisition reste le même, 0.50 € le m² pour une surface d'environ de 1 100 m².

Cette parcelle est louée à M. Jean-Michel JUBIN. Dans l'hypothèse où la commune deviendrait propriétaire de ces 1 100 m², il y a lieu de verser une indemnité d'éviction au fermier en place. La proposition de tarif alloué à M. JUBIN est basée sur le barème de la Chambre d'Agriculture (0,41 € le m²). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour :

- l'acquisition d'une largeur de 12 m le long de la voie express sur la parcelle section AI n° 16,
- le versement d'une éventuelle indemnité d'éviction au fermier.

8) Effacement de réseaux - étude sommaire - rue de Saint-Thurial et rue du Huchet

M. le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de voirie rue de St Thurial et rue du Huchet.

La Commune a engagé depuis plusieurs années des programmes d'effacement de réseaux. Dans ce contexte, il est suggéré de poursuivre cette démarche.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 a effectué l'étude sommaire de l'effacement des réseaux rue de St Thurial et rue du Huchet.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 73 314.80 € TTC (réseaux électriques) soit 61 300 € H.T. financés comme suit :

- TVA EDF	: 12 014.80 €,
- Syndicat Départemental d'Energie 35	: 31 753.40 €,
- Commune	: 29 546.60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avant-projet de travaux afin de pouvoir solliciter l'étude détaillée auprès du SDE 35.

9) Communauté de Communes de Brocéliande - transfert de compétence

Lors du Conseil Communautaire du 23 janvier 2012, la Communauté de Communes de Brocéliande a décidé de proposer une modification des statuts aux Communes membres, pour le transfert de compétence suivant "*réalisation et gestion d'un réseau de chaleur d'intérêt communautaire sur la Commune de Paimpont*" au sein du bloc de compétence "environnement".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ce transfert de compétence au sein du bloc de compétence "environnement" à la Communauté de Communes de Brocéliande.

INFORMATION

Monsieur le Maire répond à l'observation de Monsieur GEFFROY, au nom des élus de Bréal Autrement, concernant la délibération du 19 janvier 2012 "participation volontaire du raccordement des eaux usées sur le secteur des quatre routes" et l'autorisation donnée au Maire pour la signature des conventions.

Le courrier de Monsieur GEFFROY relate des références anciennes, Monsieur le Maire donne lecture de la réglementation récente de 2011 à ce sujet.

Affiché à la porte de la Mairie,
Le 13 février 2012
Le Maire,
J. DURAND